

Délibération n° 2020-25
du Conseil d'administration du 8 décembre 2020
relative à la dématérialisation des bulletins de paye des
agents du Campus Condorcet

Membres du Conseil d'administration en exercice : 35

Membres présents et représentés au début de la séance : 33

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le décret 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires, notamment son article 7 ,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

APPROUVE

ARTICLE 1 :

L'adhésion de l'établissement public Campus Condorcet) à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents du Campus Condorcet.

Les conditions, le calendrier et les modalités d'application de ces dispositions sont précisés par arrêté, dont le projet est joint à la délibération.

Abstentions : 3

Votes contre : 0

Votes pour : 30

Affichage le 8 décembre 2020

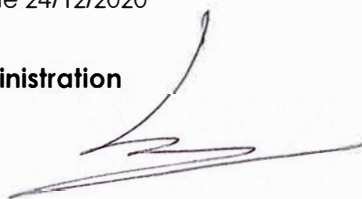
Publication au registre des actes de l'Etablissement le 08/12/2020

Transmission au contrôle de légalité le 09/12/2020

Délibération certifiée exécutoire le 24/12/2020

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord